

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL**

N° 24C21

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président

M. RONZON

Membres présents :

MMES BILLOT, DUBARE, MEYNET, PHILIPPOT, REMILLON,
ROSSAT-MIGNOD, SECRET, VIVIAND
MM ALLIOD, ARNOULD, BONNET, BOSSON, CHANEL, CLEVY,
COMTET, DUJOURD'HUI, LAKS, MASSON, MUNIER,
PRUD'HOMME, RAVOT, ROPHILLE, SAUGE, SAUVAGET, SOULAT,
SUSINI, THOMASSET, TRANCHANT

Membres ayant donné
procuration :

MME LASSUS à MME VIVIAND
MME LAVOREL à MME ROSSAT-MIGNOD
MME SERRE à M. COMTET
MME ZAMPARO à M. TRANCHANT

Membres absents excusés :

MMES AURELLE, DULLAART, LOUBET, PLAGNAT
MM. BOTTERI, GEORGES, LAVERRIERE, VAILLOUD

Membres absents :

MMES RALL, VEYRAT
MM. BELMAS, CLERC, DUBOUT, DOLDO, VAREYON

Membres en exercice :

48

Quorum :

25

Présents :

29

Votants :

33

Date de la convocation :

21 juin 2024

Secrétaire de séance :

M. CHANEL

Objet de la délibération :

**BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE
ET TRANSFERT – REPRISE DEFINITIVE DES
RESULTATS 2023**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 06 juin 2024,

Considérant que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte financier unique (CFU) ;

Considérant que lors de sa séance du 28 mars 2024, le Comité syndical a procédé à une reprise anticipée des résultats lors du vote du budget primitif pour 2024 ;

Considérant que le Comité syndical doit approuver les résultats budgétaires définitifs de l'exercice précédent et décider de leur affectation au budget de l'année en cours ;

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à une approbation et à une affectation des résultats budgétaires 2023, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'année 2023	24 927 512,27 €	26 104 061,50 €	1 176 549,23 €
Résultats antérieurs reportés	0 €	2 416 092,75 €	3 592 641,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'année 2023	4 186 990,10 €	5 382 261,76 €	1 195 271,66 €
Résultats antérieurs reportés	0 €	3 451 921,25 €	4 647 192,91 €

Reprise définitive des résultats :

		RESULTAT A AFFECTER	RESTES A REALISER (RAR)
Reprise	Report en Investissement	4 647 192,91 €	-1 405 730,89 €
	Définitive	Report en Fonctionnement	3 592 641,98 €

Monsieur le Président précise que les affectations des résultats définitifs au budget annexe Valorisation énergétique et transfert pour 2024 s'établissent comme suit :

Affectation	Recettes d'investissement (Compte 001)	4 647 192,91 €
	Recettes de fonctionnement (Affectation au compte 1068)	0 €
	Recettes de fonctionnement (Compte 002)	3 592 641,98 €
	Dépenses d'investissement (report)	-1 405 730,89 €

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

APPROUVE la reprise définitive des résultats du Budget annexe Valorisation énergétique et transfert de l'année 2023 telle que figurant dans les tableaux ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

